

Méthodologie interne dans la politique de détermination des prix des indices de référence publiés par Finance Agri

INDICES SISALMONI --- Indices de référence sur le marché du Saumon

Version 1.0 écrite le 17-06-2024

Date	Ver	Section	Change
24/09/2024	V1.1	2.2.1	Si une des catégories (hors indice 3-6kg) n'est pas alimentée alors FinanceAgri prendra la valeur la plus proche de la catégorie concernée.
01/10/2024	V1.2	2.2.1	Pour être validée, une contribution pour une catégorie doit comprendre au moins 2 contributeurs. Si cette condition n'est pas remplie, la contribution doit être refusée par FinanceAgri. Si l'une des catégories (hors indice 3-6kg) n'est pas renseignée (pas de contribution ou moins de 2 contributeurs), FinanceAgri prendra la valeur la plus proche de la catégorie concernée.
01/09/2025	V1.3		Lorsque le volume contribué d'une catégorie ne dépasse pas 500 kg, FinanceAgri s'appuiera sur la valeur de la catégorie jugée la plus proche afin d'assurer la représentativité des données

SOMMAIRE

Table des matières

Introduction.....	4
1. Processus de récupération des données.....	5
1.1 Normalisation	5
1.1.1 Volume représentatif	5
1.1.2 Données d'entrées déclarées.....	5
1.1.3 Détermination de la valeur des prix des indices en période de force majeurs	5
1.1.4 Lignes directrices encadrant l'exercice de l'appréciation discrétionnaire.....	6
1.1.5 Modification de la contribution	6
1.2 Récupération des données contribuées	6
1.2.1 Type de donnée incluses dans le calcul des indices de référence	6
1.2.2 Type de donnée incluses dans le calcul des indices de référence	7
1.2.3 Type de donnée saisie pour le calcul des indices de référence	9
1.2.4 Les sources de données.....	9
1.2.5 Sécurisation des données.....	10
1.2.6 Obligations d'enregistrement	11
1.2.7 Stockage des données.....	11
2. Méthodologie de traitement des données brutes pour les convertir en évaluation de prix. Méthodologie dans le calcul de l'indice de référence.	12
2.1 Principes de détermination du prix.....	12
2.2 Prix FDJ	13
2.2.1. Détermination du prix FDJ.....	13
3. Dispositif de contrôle interne, cadre de surveillance et de responsabilisation - Organisation Interne de Finance Agri pour garantir une parfaite intégrité des données.	17
3.1 Structure de Finance Agri	17
3.1.1. L'équipe en charge de la récupération des données : les gestionnaires des données 18	
3.1.2. L'expert, gestionnaire d'indices	18
3.1.3. Le responsable conformité.....	18
3.1.4. Processus défini en cas d'absence d'une personne clé dans la fourniture des indices 19	
3.2 Organisation des formations internes à FinanceAgri.....	19
3.3 Dispositif de contrôle interne mis en place	20
Dispositif de maîtrise des risques.....	20

3.4 Mécanismes appropriés visant à atténuer le risque d'un conflit d'intérêts.....	22
3.5 Mécanismes utilisés par l'administrateur pour déterminer si la méthodologie est vérifiable et fiable.....	24
3.6 Audit externe.....	24
3.7 Audit des contributeurs.....	24
4. Les moyens mis à disposition des utilisateurs pour contacter Finance Agri afin de clarifier certaines données publiées ou pour les contester.....	25
4.1 Gestion des plaintes	25
4.2 Corrections	26
4.3 Mises à jour de la méthodologie.....	26
5. Procédure à suivre par l'administrateur en cas de modifications ou cessation d'un indice de référence (art. 28 du règlement).	27
6. Code De Conduite signé par chaque contributeur.....	27

Introduction

Finance Agri est un administrateur d'indices indépendant qui produit des indices de référence non significatifs de prix physiques sur les marchés des matières premières.

La méthodologie de Finance Agri a été définie dans l'objectif de fournir des évaluations de prix transparentes et fiables, représentatives de la valeur de marché à un moment donné.

Le présent document décrit notamment les processus mis en place et les principes auxquels Finance Agri adhère pour collecter les données et définir un prix représentatif du marché, à un moment donné, sur les produits évalués.

Cette méthodologie est accessible à tous via le site internet de FinanceAgri : <https://www.sitagri.com/sitagri-salmon-index>

Toute évolution de la méthodologie, afin d'améliorer la transparence des évaluations et de refléter les évolutions des marchés, sera mentionnée ; l'historique des modifications sera également disponible.

Les jours ou les indices de référence ne seront pas publiés sont définis selon un calendrier qui est disponible sur le site internet de FinanceAgri à l'adresse suivante : <https://www.sitagri.com/sitagri-salmon-index>

Les dates de publication et les périodes d'évaluation sont susceptibles d'être modifiées en cas de force majeure ne permettant pas à FinanceAgri de respecter ce calendrier (pannes de réseau, pannes électriques, actes de terrorisme ou toute autre situation entraînant une interruption des services de FinanceAgri). Tout changement dans le calendrier sera communiqué publiquement, dans la mesure du possible.

Toutes les évaluations sont effectuées par des personnes compétentes et formées conformément à notre méthodologie.

La méthodologie de FinanceAgri se présente en 4 grandes parties :

Partie 1 : Le processus de récupération des données ainsi que les procédures de normalisation des données.

Partie 2 : La méthodologie de traitement des données brutes pour les convertir en évaluation de prix.

Partie 3 : Le dispositif de contrôle interne, cadre de surveillance et de responsabilisation - l'organisation interne de FinanceAgri pour garantir une parfaite intégrité des données.

Partie 4 : Les moyens mis à disposition des utilisateurs pour contacter Finance Agri afin de clarifier certaines données publiées ou pour les contester.

1. Processus de récupération des données

1.1 Normalisation

Il est fondamental, pour Finance Agri, de s'assurer que les données brutes utilisées pour l'évaluation finale du prix de marché d'un produit soient de la meilleure qualité possible afin que ce prix de marché ne puisse être contesté.

Il est donc essentiel de toujours évaluer un produit précis avec des caractéristiques identiques.

1.1.1 Volume représentatif

Si le total des données d'intrants déclarées pour tous les indices SISALMONI est inférieur à 10 % du dernier volume officiel d'exportation de saumon atlantique frais publié par Statistics Norway (Nor. Statistisk Sentralbyrå) sur une période consécutive de 4 semaines FinanceAgri informera le public et les contributeurs et prendra des mesures pour attirer de nouveaux contributeurs et augmenter les volumes déclarés.

1.1.2 Données d'entrées déclarées

S'il n'y a pas de données d'entrée déclarées dans une catégorie de pondération, FinanceAgri demandera aux contributeurs une cotation de prix indicative hebdomadaire indépendante les unes des autres et utilisera le prix moyen de ces cotations ainsi obtenue. Lors de l'établissement d'un devis, les Contributeurs doivent tenir compte de leur évaluation du marché, de leurs intérêts d'achat et de toute négociation de vente pertinente qui peut les aider à estimer le prix qu'ils auraient obtenu s'ils avaient réalisé des ventes dans le Produit indiciel pour la catégorie de poids spécifique.

Chaque offre de prix indicative doit être faite par écrit, soumise par e-mail, par messagerie sécurisée, par le système de contribution sécurisé développé par FinanceAgri,...

1.1.3 Détermination de la valeur des prix des indices en période de force majeurs

En cas de force majeur et/ou de données d'entrée inexistantes, FinanceAgri remplacera les données d'entrée par les statistiques publiques sur les exportations de saumon atlantique frais publiées par Statistics Norway (Nor. Statistisk Sentralbyrå) se divisent en classes de pondération en fonction des valeurs d'indice relatives basées sur les données d'entrée communiquées à FinanceAgri la semaine précédente, et basent la valeur de l'indice sur ces statistiques jusqu'à ce que les données d'entrée puissent à nouveau être utilisées. Dans le cas très improbable où ces statistiques seraient également insuffisantes ou inexistantes, FinanceAgri utilisera la valeur de l'indice de la semaine précédente comme valeur de l'indice.

1.1.4 Lignes directrices encadrant l'exercice de l'appréciation discrétionnaire

FinanceAgri fait appel à des gestionnaires des indices (l'expert) chargés d'appliquer la méthodologie en ce qui concerne les données d'entrée et le calcul de la valeur de l'indice et des volumes. Les gestionnaires des indices (l'expert) effectuent des contrôles de qualité des données d'entrée sur une base hebdomadaire, en utilisant, par exemple, des outils informatiques pour accéder à de multiples rapports de contrôle, des alarmes de prix après avoir comparé les données d'entrée avec la moyenne totale, les profils de prix et l'analyse des volumes.

Les gestionnaires des indices (l'expert) contacteront immédiatement les Contribueurs si des alarmes sont déclenchées et demanderont des informations et des explications supplémentaires. Dans de tels cas, le Contributeur corrigera et soumettra à nouveau les Données d'entrée ou expliquera et confirmera l'exactitude des Données d'entrée.

Dans le doute, le gestionnaire des indices pourra décider de ne pas garder le prix si, après vérification, notamment des news et de l'évolution des marchés dérivés et corrélés, rien ne semble justifier l'écart de prix. En pratique, c'est le seul scénario auquel le gestionnaire d'indice utilisera son pouvoir discrétionnaire en jugeant le prix non-représentatif.

1.1.5 Modification de la contribution

Les contributions sont modifiables par les contributeurs jusqu'au mardi 13:59 CET. Les commentaires sont alors obligatoires, pour chaque catégorie modifiée. Afin de garder une trace de toute modification, les valeurs des contributions précédentes ne sont pas écrasées, mais refusées/invalidées et les nouvelles valeurs sont enregistrées, comme valides automatiquement.

Lors du calcul de l'indice, seules les contributions validées seront utilisées (les autres n'étant en base que pour garder une trace en cas d'audit).

FinanceAgri a un droit de regard sur les modifications apportées entre le mardi 13:00 CET et 13:59 CET, et vérifie la conformité (notamment grâce aux commentaires fournis par les contributeurs). FinanceAgri peut alors choisir de refuser/invalider les dernières contributions et d'en valider des précédentes (de la même semaine) ou non jusqu'à 14:59 CET.

1.2 Récupération des données contribuées

1.2.1 Type de donnée incluses dans le calcul des indices de référence

Le SISALMONI mesure les prix de vente des exportateurs sur la base des factures documentées adressées aux clients. Les prix et les tonnes facturés aux clients serviront de base de calcul. Des calculs standard sont utilisés pour calculer un prix FCA Oslo. Pour plus de précisions

- FCA Oslo est le prix de vente du Contributeur. Le principal volume de saumon est vendu DDP.

- Un calcul standard doit être utilisé. Les seules informations utilisées sur chaque facture client sont les suivantes
 - Pays
 - Incoterm
 - Nombre de kilos de chaque taille
 - Prix dans la devise facturée ; (ex : EUR, GBP, NOK)

Exemple : Si un client d'un pays, la France, est facturé 8,00 EUR/kg par 7 exportateurs différents, chaque exportateur aura des coûts et des marges différents. Mais le SISAMONI sera exactement le même FCA Oslo. Peu importe comment il est livré ou/ou si le saumon commence dans le Finnmark ou au Danemark (livré par Gannet).

Marchés à déclarer

Seules les ventes vers une liste donnée de pays européens seront incluses. Chaque pays doit se voir attribuer un fret standard à calculer à partir du DDP livré à FCA Oslo. Les ventes aux clients norvégiens sont incluses, ainsi que les ventes aux autres contributeurs.

Produits à déclarer

Seront déclarées les ventes de saumon supérieur seulement. D'autres qualités telles que ORD, ASC, organique, etc. ne doivent pas être déclarées.

Factures qui doivent être incluses dans le rapport hebdomadaire

La semaine commence le lundi 00.01 et se termine le dimanche 23.59. Toutes les factures dont la date de facturation se situe dans cet intervalle doivent être incluses dans le rapport

1.2.2 Type de donnée incluses dans le calcul des indices de référence

L'exclusion des factures qui remplissent les conditions requises pour la déclaration, le pays, le produit et la date de facturation est normalement effectuée dans un processus manuel par le contributeur avant de calculer la contribution finale du prix au comptant.

Les factures suivantes sont exclues :

- Contrats de livraison à prix fixe avec un client spécifié

Si le contributeur peut présenter la documentation écrite d'un contrat, les factures suivantes sont exclues :

- Même prix convenu pour 4 semaines consécutives ou plus.

Volume stable exigé pour les contrats de 4 à 6 semaines. Défini comme une semaine où le volume est le plus faible, au moins 33 % de la semaine la plus élevée.

Par exemple:

- Contrats semaine 1-4. Livraison 10 camions semaine 1 et 4 camions semaine 2-4 est un contrat

- Contrats semaine 1-6. Livraison 5 camions semaine 1 et 2 camions semaine 2-6 est un contrat
- Contrats de plus de 6 semaines avec livraison chaque semaine au même prix quel que soit le volume
 - Campagnes convenues 4 semaines avant la première livraison

Même prix convenu pour une livraison de 1 à 3 semaines, si le prix a été convenu au moins 4 semaines avant la première livraison.

Par exemple:

La semaine 12 de la campagne de Pâques ou les semaines 12-13 et le prix convenu la semaine 8 ou plus tôt constituent un contrat

- Contrats de livraison indexés au comptant avec un client spécifié

Un contrat de livraison dont le prix est décidé sur la base du SISALMONI ou d'un autre indice similaire ou un contrat client basé sur des données historiques.

- Factures internes

Les factures entre le Contributeur et une société détenant 50 % ou plus de la propriété mutuelle ne sont pas définies comme des prix convenus avec un client externe.

- SUP saumon à un prix non représentatif

Les définitions suivantes conduisent à l'exclusion des factures :

- Saumon abattu plus d'une semaine entière avant 00h01 lundi au cours de la semaine de référence. Exemple : Saumon abattu le vendredi semaine 1 ou avant, mais non vendu et facturé avant le lundi semaine 3 ou plus tard
- D'autres circonstances extraordinaires ont fait que le saumon n'a pas été vendu au prix du marché. Exemples : Client refusant la livraison ou accident sur la route. Le saumon ne peut pas être vendu aux prix du marché
- Factures erronées : le client a facturé 80 EUR au lieu de 80 SEK, etc. Normalement, l'ensemble de la facture est crédité et une nouvelle facture correcte est produite et déclarée.
 - Problèmes techniques conduisant à ne pas déclarer les prix corrects

Par exemple:

- Facture avec une remise non visible et techniquement impossible à inclure dans le rapport. Exemple : Client avec 5 % de revenus à payer. Prix du marché 100 NOK et le client veut être facturé 105 NOK, et avoir les 5% réglés trimestriellement. S'il n'est techniquement pas possible de calculer correctement 100, les factures 105 doivent être exclues.
- Bureau de vente en dehors de la Norvège. Toutes les ventes en gros de SUP standard à des clients en Europe ne sont pas incluses si techniquement et pratiquement impossibles ou si elles exigent une quantité disproportionnée de travail manuel
 - Factures que l'évaluateur de FinanceAgri juge ne pas inclure

Les contributeurs peuvent proposer d'exclure les factures jugées incorrectes. Le gestionnaire d'indice (l'expert) a la liberté de décider d'exclure des factures après consultation du contributeur.

1.2.3 Type de donnée saisie pour le calcul des indices de référence

Le prix final est calculé à partir de plusieurs contributeurs différents de données non réglementées minimum récupérées au cours de la semaine selon l'ordre d'importance ci-après :

Cette composante de la donnée est importante car FinanceAgri hiérarchise la pertinence des données selon cette caractéristique comme cela sera expliqué dans la suite du document.

L'identifiant et le nom du contributeur permettant une identification sécurisée

Toute contribution s'effectue à partir du système de contribution FinanceAgri et il est composé d'un login et d'un mot de passe généré automatiquement par le système. Un système de mot de passe oublié est disponible pour le contributeur.

Les prix

Chaque semaine entre le lundi de 7.00 CET et le mardi à 13.00 CET les 11 exportateurs doivent s'identifier chez Sitagri afin de remplir les informations de prix (en NOK/Kg) associés dans le système pour chaque catégorie :

1-2 kg, 2-3 kg, 3-4 kg, 4-5kg, 5-6 kg, 6-7 kg, 7-8 kg, 8-9 kg, 9+ kg

Les volumes

Chaque semaine entre le lundi de 7.00 CET et le mardi à 13.00 CET les 11 exportateurs doivent s'identifier chez Sitagri afin de remplir les informations de volume associés (en tonnes métriques) dans le système pour chaque catégorie :

1-2 kg, 2-3 kg, 3-4 kg, 4-5kg, 5-6 kg, 6-7 kg, 7-8 kg, 8-9 kg, 9+ kg

1.2.4 Les sources de données

Une équipe dédiée de Finance Agri (équipe récupération des données) est en charge de la sélection des contributeurs qui sont en possession de données pertinentes pour le marché exportateur du saumon.

Finance Agri s'assure en particulier de l'identité de l'entreprise et de son adhésion au code de conduite défini par Finance Agri pour assurer l'intégrité de ses contributions.

Une liste de contributeurs approuvés est régulièrement mise à jour pour chaque produit évalué. D'ailleurs, chaque contributeur signe un contrat de contribution avec Finance Agri,

dans lequel il adhère au code de conduite défini par Finance Agri et s'engage à fournir des données avec une fréquence et un mode opératoire convenus.

Le code de conduite se base sur les prérequis de l'ESMA en la matière.

Si un contributeur faillit à ses engagements, en particulier sur le code de conduite (comportements inappropriés comme des tentatives pour influencer les analystes), il pourra être exclu de la liste des contributeurs après examen des faits par la fonction de supervision des indices et notamment le responsable de la Conformité.

L'objectif de Finance Agri est d'avoir un volume de contributeurs important et de nature variée afin de collecter des données représentatives du marché pour définir une juste valeur.

Les données sont saisies par les contributeurs dans le système développé par FinanceAgri.

Chaque semaine entre le lundi de 7.00 CET et le mardi à 13.00 CET, heure limite de contribution, les contributeurs ont la possibilité de saisir leur contribution.

Tous les horaires d'évaluation des prix sont définis dans le calendrier disponible à l'adresse suivante : <https://www.sitagri.com/sitagri-salmon-index>

1.2.5 Sécurisation des données

Finance Agri stocke toutes les données reçues sur un serveur sécurisé externe hébergé par une société spécialisée.

Toutes les informations reçues sont inscrites en bases de données avec en particulier :

1. L'identifiant du contributeur (identifié à partir d'un login personnalisé)
2. Le nom du contributeur
3. La date et heure de la saisie
4. Le prix en Nok/kg
5. Le volume en tonne métrique
6. Les commentaires

Tous ces éléments permettent de prouver à tout moment la transparence des données récupérées.

Après avoir été analysée, chaque donnée est taguée OUI ou NON selon son niveau de qualité (OUI si elle est prise en compte dans l'évaluation finale du prix), NON si elle est exclue de l'évaluation finale.

Cette analyse permet de s'assurer que le processus est bien respecté et notamment de s'assurer de sa qualité et de sa pertinence.

Ce processus permet d'identifier les éventuelles erreurs et/ou tentatives de manipulation des prix par un contributeur ou toute autre personne physique ou morale en relation avec Finance Agri dans la détermination des indices de prix de référence (voir seuil d'alerte)

Toutes les données brutes fournies font l'objet de vérifications minutieuses par l'équipe de gestionnaires de données de Finance Agri et les noms des parties sont communiqués uniquement en cas d'accord de celles-ci. Dans le cas contraire, toutes les données transmises restent anonymes.

1.2.6 Obligations d'enregistrement

Les enregistrements suivants seront conservés pendant une durée de 5 ans :

- Enregistrement d'un calendrier avec les événements pertinents auxquels ont assistés les collaborateurs de Finance Agri (Analystes, Experts, Direction). Ces événements comprennent en particulier des réunions avec des contributeurs (agréés ou pertinents mais non encore habilités à contribuer), les conférences, etc. Y sont mentionnés les noms des représentants de Finance Agri.
- Les enregistrements téléphoniques ainsi que les notes manuscrites ou électroniques prises lors de la communication.
- Les enregistrements de conversations par messagerie instantanée.
- Les enregistrements d'emails.
- Les enregistrements de toutes les données sous-jacentes, y compris leur utilisation.
- Les enregistrements de la méthodologie utilisée pour la détermination de l'indice de référence.
- Les enregistrements de tout jugement ou de toute appréciation discrétionnaire exercé par l'administrateur et, le cas échéant, par les évaluateurs, dans la détermination de l'indice de référence, notamment la motivation du jugement ou de l'appréciation discrétionnaire.
- Les enregistrements des données sous-jacentes écartées, en particulier si ces données respectaient les exigences de la méthodologie de l'indice de référence, et les raisons pour lesquelles elles ont été écartées. Ces informations sont notamment renseignées et stockées dans un champ « Observations » dans notre système IT.
- Les enregistrements des autres modifications et déviations par rapport aux procédures et aux méthodologies habituelles, y compris celles qui sont survenues en période de crise ou de perturbation des marchés. Ces informations sont notamment renseignées et stockées dans un champ « Observations » dans notre système IT.
- Les identités des soumettants (contributeurs) et des personnes physiques employées par l'administrateur pour la détermination d'un indice de référence (ex : des mails échangés entre le gestionnaire des données et l'expert pour valider le prix de fin de journée).
- L'ensemble des documents relatifs aux plaintes, y compris les documents présentés par les plaignants.
- Les différentes versions, changements et mises à jour de la méthodologie.

1.2.7 Stockage des données

Toutes les données sont systématiquement stockées.

Les éléments suivants sont enregistrés dans une base de données et stockés pendant une durée de 5 ans :

7. L'identifiant du contributeur (identifié à partir d'un login personnalisé)
8. Le nom du contributeur
9. La date et heure de la saisie
10. Le prix en Nok/kg
11. Le volume en tonne métrique
12. Les commentaires

2. Méthodologie de traitement des données brutes pour les convertir en évaluation de prix. Méthodologie dans le calcul de l'indice de référence.

Cette partie décrit la méthodologie utilisée par Finance Agri pour arriver à une évaluation finale de prix d'un produit en fonction des données collectées selon le processus décrit précédemment.

2.1 Principes de détermination du prix

Tout d'abord, il est important de rappeler qu'en tant qu'administrateur d'indices indépendant qui produit des indices de référence d'importance non significative de prix physiques sur les marchés des matières premières, Finance Agri a pour seul objectif de définir des évaluations de prix reflétant au mieux le marché à un instant donné pour un produit donné.

Finance Agri n'a aucun intérêt financier ou autre dans le niveau de prix des matières premières qui fondent ses indices. Les évaluations formulées par Finance Agri sont uniquement basées sur les données saisies de manière hebdomadaire par les contributeurs, vérifiées et analysées par l'équipe de Finance Agri.

Les contributeurs de données sont sélectionnés parmi les exportateurs qualifiés.

Toutes les données saisies font l'objet de vérifications par Finance Agri afin d'être prises en compte dans l'évaluation finale du prix.

Finance Agri s'assure également que les informations saisies correspondent à des transactions impliquant des sociétés qui n'ont aucun lien de dépendance entre elles afin de refléter un prix réel de marché, ceci afin d'éviter de prendre en compte des prix pollués par des politiques internes de Groupes.

La liquidité des marchés physiques de matières premières étant aléatoire, il peut arriver que Finance Agri ne reçoive pas un nombre suffisant de transactions pour répondre à certaines exigences. Si Finance Agri récolte moins de 5 prix/volume provenant de sources différentes pour un même produit dans la semaine, Finance Agri prendra en compte d'autres

composantes vérifiables du marché pour définir son prix, comme la normalisation (voir § 1.1 Normalisation).

En aucun cas les opinions des acteurs du marché sur les prix et leur évolution ne sont prises en compte.

2.2 Prix FDJ

2.2.1. Détermination du prix FDJ

Le mardi (ou le jour suivant selon les règles des jours fériés, voir section jours fériés) à 15.00 CET Sitagri détermine la valeur de l'indice SISALMONI et de 10 autres sous indices (voir tableau ci-dessous).

Les volumes des contributions sont normalisés selon 2 règles, appliquées l'une après l'autre.

Normalisation des volumes :

1. Appliquer la règle des 25%
2. 2e itération de la règle des 25%
3. Appliquer la règle des 50%

Règle des 25% :

Si un des contributeurs représente plus de 25% du volume total rapporté alors on limite son importance à 25% .

R	Sum volume of the rest				
H	Contributor with more than 25% weight				
X	Reduction on highest contributor to be cut				
Formula first Contributor above 25%					
$(H-X) = (R + H - X)*25\%$					

$$X = (H*0,75 - R*0,25)/0,75$$

Une deuxième passe de la règle 25% est effectuée. Ensuite la règle des 50% prend effet.

Règle des 50% :

Si le volume contribué par un contributeur pour une catégorie représente plus de 50% par rapport aux autres contributeurs dans la même catégorie alors une limite est fixée à 50% pour la catégorie concernée.

On applique alors le calcul suivant :

Formula first Contributor above 50%

$$(H-X) = (R + H - X) * 50\%$$

Si plusieurs contributeurs représentent chacun plus de 25 ou 50 % du volume total selon les règles ci-dessus présentées, la limitation est appliquée à chacun des contributeurs, en commençant par les contributeurs représentant le volume le plus important. Concernant la règle des 25% seules 2 itérations seront effectuées. La règle des 50% est appliquée dans la même itération par ordre d'importance : la modification du premier contributeur n'entraîne pas le re-calcul des pourcentages de chaque contributeur avant de revérifier le seuil de 25 ou 50%.

Exemple règle 25% :

Le contributeur 5 à un pourcentage de 30 %.

	Contr 1	Contr 2	Contr 3	Contr 4	Contr 5	Total t/size	Size distribution
SUP1-2	200	300	400	100	1400	2400	12,0%
SUP2-3	300	360	480	500	800	2440	12,2%
SUP3-4	400	600	350	700	1500	3550	17,8%
SUP4-5	700	490	700	700	900	3490	17,5%
SUP5-6	600	600	500	900	120	2720	13,6%
SUP6-7	400	400	300	1100	1000	3200	16,0%
SUP7-8	250	250	250	600	200	1550	7,8%
SUP8-9	100		20	300	50	470	2,4%
SUP9+	50			100	30	180	0,9%
	3000	3000	3000	5000	6000	20000	100%
Weight:	15%	15%	15%	25%	30%	100%	

On ramène le contributeur 5 à un volume total correspondant à 25 % en utilisant la formule des 25%. Pour ce faire il faut appliquer le calcul des 25% pour tous les volumes de toutes les catégories enregistrées par ce contributeur.

Exemple de calcul pour le contributeur 5 :

Son volume total est de 6 000. Le volume total de toutes les catégories est de 20 000.

On applique le calcul des 25% et on obtient 1 333 :

6000 - X = (20000 - X) 25%
1000 = 0,75X
X = 1333

On divise 1 333 par 6 000 on obtient un taux de réduction de 22% qui sera appliqué à tous les volumes des toutes les catégories du contributeur 5.

On obtient les résultats suivants :

Contr 5	Total t/size
1 089	2 089
622	2 262
1 167	3 217
700	3 290
93	2 693
778	2 978
156	1 506
39	459
23	173
4 667	18 667
25%	100%

Le contributeur 5 ne représente plus de 25% par rapport aux autres.

Le contributeur 4 représente maintenant 27% du volume total. Il faut également appliquer la règle des 25% de la même manière qu'à l'étape précédente. Seulement 2 itérations seront effectuées pour cette règle.

Exemple règle 50% :

Le contributeur 5 pour la catégorie 1-2 représente plus de 50% du total du volume de la catégorie 1-2, une limitation doit être effectuée. Idem pour le contributeur 4 pour les catégories 8-9 et 9+.

	Contr 1	Contr 2	Contr 3	Contr 4	Contr 5	Total t/size	Size distribution	Weight Contr 1	Weight Contr 2	Weight Contr 3	Weight Contr 4	Weight Contr 5
SUP1-2	200	300	400	91	1 089	2 080	11,4%	9,62%	14,42%	19,23%	4,38%	52,35%
SUP2-3	300	360	480	456	622	2 218	12,2%	13,53%	16,23%	21,64%	20,54%	28,06%
SUP3-4	400	600	350	638	1 167	3 155	17,3%	12,68%	19,02%	11,10%	20,22%	36,98%
SUP4-5	700	490	700	638	700	3 228	17,7%	21,69%	15,18%	21,69%	19,76%	21,69%
SUP5-6	600	600	500	820	93	2 613	14,3%	22,96%	22,96%	19,13%	31,38%	3,57%
SUP6-7	400	400	300	1 002	778	2 880	15,8%	13,89%	13,89%	10,42%	34,80%	27,01%
SUP7-8	250	250	250	547	156	1 452	8,0%	17,21%	17,21%	17,21%	37,65%	10,71%
SUP8-9	100		20	273	39	432	2,4%	23,13%	0,00%	4,63%	63,24%	9,00%
SUP9+	50			91	23	164	0,9%	30,40%	0,00%	0,00%	55,41%	14,19%
	3 000	3 000	3 000	4 556	4 667	18 223						
Weight:	16%	16%	16%	25%	26%	100%						

Le même procédé que la règle des 25% est appliqué mais le taux est de 50% et que les 3 volumes sont réduits en même temps.

Calcul de l'indice SISALMON Index 3-6 Kg : prix de vente exportateurs (3-4 Kg 30%, 4-5 Kg 40%, 5-6 Kg 30%) prix pondéré en fonction du volume.

Calcul :

30% du prix pondéré de la catégorie 3-4 + 40% du prix pondéré de la catégorie 4-5 + 30% du prix pondéré de la catégorie 5-6

Si pour une des 3 catégories de 3 à 6kg, aucune contribution n'a été fournie, alors le calcul ne se fait pas. Une alerte est alors envoyée à l'expert FinanceAgri. Les contributeurs devront être contactés afin de corriger pour établir le calcul. Le gestionnaire de données (l'expert) devra alors saisir la ou les contributions fournies et publier l'indice manuellement. Si aucune correction n'est finalement apportée alors le calcul ne se fait pas.

Pour être validée, une contribution pour une catégorie doit comprendre au moins 2 contributeurs. Si cette condition n'est pas remplie, la contribution doit être refusée par FinanceAgri.

Si l'une des catégories (hors indice 3-6kg) n'est pas renseignée (pas de contribution ou moins de 2 contributeurs), FinanceAgri prendra la valeur la plus proche de la catégorie concernée.

Lorsque le volume contribué d'une catégorie ne dépasse pas 500 kg, FinanceAgri s'appuiera sur la valeur de la catégorie jugée la plus proche afin d'assurer la représentativité des données

Les 10 autres indices sont calculés de la manière suivante :

SALMON INDICES	VALEUR DE L'INDICE
SISALMONI AVG (Moyenne générale)	Moyenne pondérée de chaque prix pondéré en fonction du volume de chaque catégorie
SISALMONI1 (1-2 kg en moyenne)	Prix pondéré en fonction du volume de la catégorie (1-2 kg)
SISALMONI2 (2-3 kg en moyenne)	Prix pondéré en fonction du volume de la catégorie (2-3 kg)
SISALMONI3 (3-4 kg en moyenne)	Prix pondéré en fonction du volume de la catégorie (3-4 kg)
SISALMONI4 (4-5 kg en moyenne)	Prix pondéré en fonction du volume de la catégorie (4-5 kg)
SISALMONI5 (5-6 kg en moyenne)	Prix pondéré en fonction du volume de la catégorie (5-6 kg)
SISALMONI6 (6-7 kg en moyenne)	Prix pondéré en fonction du volume de la catégorie (6-7 kg)
SISALMONI7 (7-8 kg en moyenne)	Prix pondéré en fonction du volume de la catégorie (7-8 kg)
SISALMONI8 (8-9 kg en moyenne)	Prix pondéré en fonction du volume de la catégorie (8-9 kg)
SISALMONI9 (9+ kg de moyenne)	Prix pondéré en fonction du volume de la catégorie (9+ kg)

- Détermination du seuil d'alerte

Afin de déterminer le seuil d'alerte, nous nous sommes appuyés sur des données statistiques et sur l'observation de l'évolution des prix pour les catégories de 3 à 6 kgs. Des variations d'une séance à l'autre dépassant plus de 0,2% sont plutôt rares et sont généralement initiées par des événements particuliers (brusque changement des conditions météo, reprise soudaine des activités à l'export, apparition des conflits commerciaux ou militaires...).

L'alerte est une mesure prise par FinanceAgri en interne. Les prix soumis par les contributeurs sont systématiquement vérifiés avant le calcul et la publication de l'indice (voir schéma). L'alerte nous permet cependant de commencer les investigations dès la réception du prix, sans attendre la période de détermination de la valeur de l'indice.

Ce seuil sera étudié et réévalué avec le temps lors de la revue annuelle de la méthodologie.

FinanceAgri recalculera et diffusera toutes les valeurs de l'indice à condition que la correction soit effectuée avant 16h00 CET le vendredi de la semaine de référence. Pour les autres catégories le seuil de recalcul est de 0,4%.

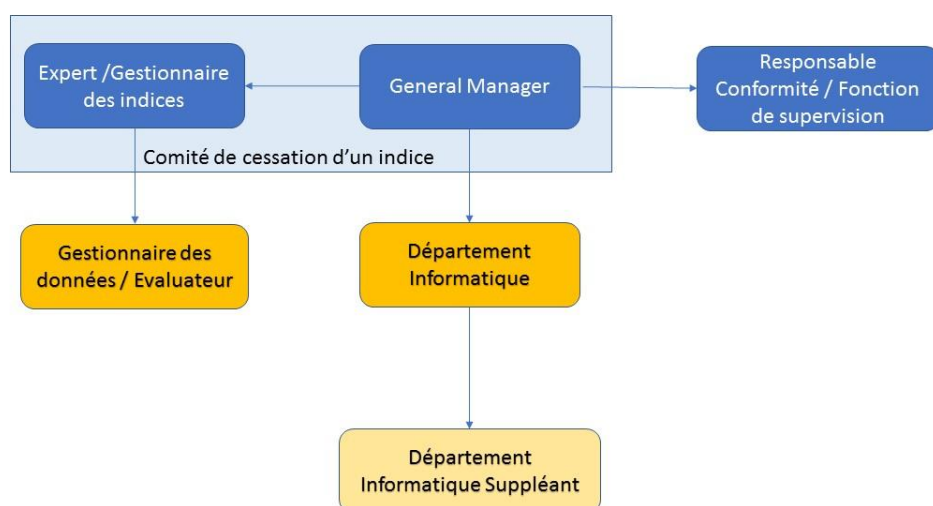
3. Dispositif de contrôle interne, cadre de surveillance et de responsabilisation - Organisation Interne de Finance Agri pour garantir une parfaite intégrité des données.

3.1 Structure de Finance Agri

Les mécanismes de gouvernance mis en place visent à protéger l'intégrité du processus d'évaluation des prix et à résoudre les conflits d'intérêts.

Afin d'être en conformité avec les valeurs de l'entreprise, FinanceAgri a établi un code de conduite interne ainsi qu'un règlement intérieur.

Illustration de la structure de Finance Agri administrateur d'indices indépendant qui produit des indices de référence :



Tous les ans, Finance Agri fait signer à l'ensemble de ses collaborateurs son code de conduite et son système de valeurs. Ce code reflète l'engagement de Finance Agri à suivre ses procédures et à être de bonne foi et honnête dans toutes ses évaluations.

En particulier, Finance Agri s'engage à ce qu'aucun de ses collaborateurs ne soit rémunéré d'aucune manière ni d'aucune sorte en fonction de la performance des indices publiés.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt et de garantir la qualité des prix, Finance Agri exige de ses salariés qu'ils attestent chaque année qu'ils n'ont aucune relation personnelle ni aucun intérêt financier susceptibles d'influencer leur travail.

Ils attestent faire preuve d'objectivité et d'impartialité dans leur travail.

De plus, afin de garantir l'objectivité des analyses, Finance Agri s'est organisée en plusieurs pôles :

3.1.1. L'équipe en charge de la récupération des données : les gestionnaires des données

En charge de la récupération des données, ils utilisent leur expertise métier pour :

- déterminer si l'information reçue peut être utilisée,
- normaliser les données,
- évaluer le prix de marché.

Finance Agri gère et met à jour régulièrement des guides de formations internes pour chacun des produits évalués afin d'aider les gestionnaires des données à garantir que les évaluations de prix fournies sont produites de manière cohérente.

Le Gestionnaire des données est tenu d'assurer le respect des méthodologies publiées ainsi que des normes internes qui requièrent des enregistrements afin de documenter son travail.

3.1.2. L'expert, gestionnaire d'indices

Le rôle de l'expert / gestionnaire d'indices est de vérifier que la méthodologie publiée est bien respectée par le gestionnaire des données.

Chaque évaluation de prix de Finance Agri est examinée avant la publication afin de s'assurer qu'elle a été faite en cohérence avec la méthodologie de FinanceAgri.

Tous les échanges entre le gestionnaire des données et l'expert / gestionnaire d'indices, sont enregistrés quotidiennement par voie électronique et sont stockés pendant 5 ans.

Enfin, l'expert / gestionnaire d'indices a également le rôle de s'assurer que le gestionnaire des données est régulièrement formé et évalué sur son marché. L'expert / gestionnaire d'indices évalue et contrôle régulièrement l'adhésion du gestionnaire des données aux méthodologies publiées.

3.1.3. Le responsable conformité

Le responsable conformité intervient en cas de présomption de conflit d'intérêt. Son rôle est d'analyser la situation et d'arbitrer par rapport à un éventuel conflit d'intérêt.

Il est totalement extérieur au processus de définition des prix et n'intervient à aucun moment ni lors de la collecte des données, ni lors de l'analyse ou la normalisation. Il n'interfère pas non plus dans les décisions de l'expert /gestionnaire d'indices.

Le responsable conformité assure également la fonction de supervision des indices de référence. Dans ce cadre, il est responsable de :

-Revoir au moins une fois par an la définition et la méthode de détermination de l'indice de référence.

-Superviser toutes les modifications apportées à la méthode de détermination de l'indice de référence.

-Examiner et approuver les procédures de cessation de l'indice de référence, y compris toute consultation sur la cessation.

-Evaluer les audits et examens internes et externes, et contrôler la mise en œuvre des actions correctives identifiées.

-Contrôler les données sous-jacentes et les contributeurs, ainsi que les mesures de contestation ou de validation des données sous-jacentes prises par l'administrateur lorsque l'indice de référence repose sur les données sous-jacentes de contributeurs.

-Prendre des mesures efficaces en cas de violation du code de conduite des contributeurs lorsque l'indice de référence repose sur les données sous-jacentes de contributeurs.

-Informers les autorités compétentes concernées de tout comportement inapproprié des contributeurs ou de l'administrateur et de toute donnée sous-jacente anormale ou suspecte.

En cas d'absence courte du responsable conformité, la fonction de supervision sera assurée de façon exceptionnelle par le General Manager. Si cette absence est prolongée, FinanceAgri aura recours à un prestataire externe compétent et indépendant afin d'assurer la continuité de la fonction de supervision.

3.1.4. Processus défini en cas d'absence d'une personne clé dans la fourniture des indices

Afin d'assurer la continuité de la fourniture des indices, en cas d'absence d'un salarié y contribuant, FinanceAgri a défini, pour chaque personne, le suppléant qui assurera sa tâche. En cas d'absence du gestionnaire des données, l'expert assurera la collecte et l'évaluation des prix.

En cas d'absence de l'expert, le General Manager assurera la continuité de la fourniture des indices.

Pour gérer le risque opérationnel, exemple de la coupure de courant d'un des bureaux de FinanceAgri participant à la publication des indices de référence (Paris, Rennes, Milan ou Genève), toutes les données étant sauvegardées sur un cloud sécurisé en temps réel, le bureau actif pourra prendre la main et assurer une continuité du service sans que Finance Agri ne connaisse une interruption dans la publication de ses indices de référence.

3.2 Organisation des formations internes à FinanceAgri

Les formations internes régulièrement dispensées par FinanceAgri ont pour objectifs :

- La compréhension des marchés couverts par Finance Agri pour examiner les données reçues par le prisme plus large du contexte du marché.
- L'enseignement des analyses nécessaires à l'évaluation d'un prix.
- Les techniques de communication avec les contributeurs au travers des différents moyens techniques à leur disposition (interface de contribution, téléphone surveillé, messagerie instantanée cryptée, email).

Tous les gestionnaires de données de Finance Agri sont formés pour identifier les données potentiellement anormales afin de ne pas les prendre en compte dans le prix final.

Ces données correspondent à toute information, transaction, offre, incompatibles avec les normes des produits évalués et ne pouvant être normalisées.

Ils sont encadrés par un gestionnaire confirmé (Expert / Gestionnaire des indices) attestant d'une expérience significative de plusieurs années dans l'analyse comparative et la formation de prix.

Ils sont également formés pour normaliser les données et évaluer la valeur finale du marché.

En cas de conflit d'intérêt, de tentative de manipulation, d'incohérence importante ou d'erreur avérée et identifiée, Finance Agri s'engage à mettre en place une procédure corrective dans les meilleurs délais (Cf section 3. Dispositif de contrôle interne).

FinanceAgri forme ses collaborateurs sur les marchés physiques et les marchés dérivés. Cela permet d'identifier les facteurs qui composent le prix d'une matière première. FinanceAgri met principalement en évidence les sujets qui concernent directement ses collaborateurs, en s'assurant qu'ils aient également une vision globale sur les marchés et les différents métiers de leurs clients.

3.3 Dispositif de contrôle interne mis en place

FinanceAgri a d'abord identifié les risques qui peuvent générer des conflits d'intérêts au sein de son entreprise. Puis en deuxième lieu FinanceAgri a mis en place des contrôles afin de prévenir de potentiels conflits d'intérêts en mettant par exemple en place les lignes directrices encadrant tout jugement d'expert ou appréciation discrétionnaire.

Dispositif de maîtrise des risques

Les principaux risques identifiés et pouvant générer un conflit d'intérêts sont :

- 1-Pression d'un actionnaire sur FinanceAgri,
- 2-Relation entre les salariés de FinanceAgri et le contributeur,
 - Salarié en relation étroite avec un salarié du contributeur,
 - Participation d'un salarié dans le capital d'un contributeur,
 - Rémunération perçue d'un salarié par un contributeur,

Activités externes, voyages, divertissements, cadeaux et offres d'hospitalité perçus par le salarié et provenant des contributeurs ou de tout autre acteur des matières premières,

3-Rémunération variable perçue par un salarié lié à la performance des indices,

4- Participation à des appels d'offre ou d'achat, de vente ou des négociations de matières premières.

Risque 1 : Pression d'un actionnaire sur FinanceAgri

1-FinanceAgri est une société indépendante du fait de la structure de son capital et est totalement libre dans le choix de ses décisions. En effet, les personnes morales issues de la filière sont très minoritaires et totalisent seulement 2.5% du capital.

Risque 2 : Relation entre les salariés de FinanceAgri et le contributeur

2-Toute relation étroite doit être déclarée auprès du responsable de conformité de FinanceAgri. Si cette relation est connue avant la date d'embauche du dit salarié, le salarié de FinanceAgri ne pourra en aucun cas participer à la gestion et la fourniture des indices.

Toute prise de participation du salarié au capital du contributeur doit être déclarée auprès du responsable de conformité de FinanceAgri. Si cette participation est antérieure à la date d'embauche du dit salarié, le salarié de FinanceAgri ne pourra en aucun cas participer à la gestion et la fourniture des indices. Si cette participation est postérieure, le salarié devra quitter les fonctions qu'il occupe dans la gestion des indices.

Toute rémunération perçue par le salarié et provenant d'un contributeur ou de tout autre acteur des matières premières est proscrite. De plus, toutes activités externes, voyages, divertissements, cadeaux et offres d'hospitalité provenant d'un contributeur ou de tout autre acteur des matières premières et perçus par un salarié de FinanceAgri doivent être déclarés auprès du responsable de conformité.

Risque 3 : Rémunération variable perçue par un salarié lié à la performance des indices

3-Afin de limiter l'implication des salariés de Finance Agri dans un conflit d'intérêt, chaque salarié de Finance Agri adhère au système de valeurs de l'entreprise et à son code de conduite.

Par ailleurs, les salariés impliqués dans la gestion des indices ne perçoivent aucune rémunération variable liée de près ou de loin à la performance des indices.

D'une manière générale la rémunération des salariés est basée sur les diplômes et l'expérience des candidats.

Risque 4 : Participation à des appels d'offre ou d'achat, de vente ou des négociations de matières premières

4-Les salariés de FinanceAgri ont l'interdiction de contribuer au calcul d'un indice de référence en prenant part à des offres d'achat ou de vente ou à des négociations de matières premières, que ce soit à titre personnel ou pour le compte d'acteurs du marché.

Par ailleurs aucun salarié n'a le droit à titre personnel, professionnel ou par l'intermédiaire

d'un membre de sa famille d'effectuer de transactions ayant un lien direct ou indirect avec les indices développés par FinanceAgri.

Enfin, l'organisation de Finance Agri est compartimentée afin d'éviter tout conflit d'intérêt interne ou externe. Chaque personne liée au processus des indices travaille dans un bureau séparé. La collecte et l'analyse des données se situe sur Rennes, l'administration des indices est basée sur Paris.

Le département collecte, la gestion des indices et la fonction de surveillance sont indépendants hiérarchiquement.

Malgré tout, si un salarié de Finance Agri suspecte l'un de ses collègues ou s'il craint d'être impliqué dans un conflit d'intérêt, il doit alerter immédiatement le responsable conformité qui ouvrira une enquête.

Un registre des conflits d'intérêts avérés ou potentiels sera renseigné au fur et à mesure.

3.4 Mécanismes appropriés visant à atténuer le risque d'un conflit d'intérêts

Une fois par an, le responsable de conformité prend un échantillon de communications, de mails, de messages par messagerie instantanée enregistrés correspondant à 3 jours, les écoute, les lit et croise les informations avec les données effectivement enregistrées en base de données afin de vérifier leur conformité.

S'il détecte ou soupçonne des manipulations de données entre le gestionnaire de données et le contributeur, une enquête interne est ouverte.

Le Responsable de Conformité est en charge de l'enquête. Sa première action sera de convoquer le gestionnaire des données.

L'enquête sera menée dans les meilleurs délais et avec tous les moyens dont le Responsable de Conformité dispose pour trouver les causes de la non-conformité des données.

Les résultats de l'enquête seront rendus publics dans un délai d'1 mois maximum. Chaque utilisateur recevra par mail, un communiqué relatif au conflit d'intérêts survenu. Tous les détails de l'enquête seront conservés dans le registre de conflits d'intérêt pendant une durée de 5 ans.

S'il s'avère qu'il y a eu conflit d'intérêts, des mesures disciplinaires seront prises pour chaque membre ayant participé à ce conflit d'intérêts.

Si la personne est un salarié de Finance Agri, il sera immédiatement exclu définitivement de la gestion des indices. Selon la gravité du conflit d'intérêts, la peine encourue pourra aller jusqu'à l'exclusion de la société.

Si un contributeur est impliqué, ce dernier pourra immédiatement être exclu de la liste des contributeurs selon la gravité des faits.

Dans tous les cas de conflits d'Intérêts avérés ou supposés, l'accès au système d'information sera immédiatement suspendu dès la prise de connaissance du délit supposé ou avéré et ce jusqu'à la fin de l'enquête.

3.5 Mécanismes utilisés par l'administrateur pour déterminer si la méthodologie est vérifiable et fiable

Une fois par an, le responsable conformité vérifie la cohérence et la fiabilité de la méthodologie.

Il prend un échantillon de données d'1 journée par indice et détermine le prix FDJ en respectant strictement la méthodologie.

Le prix trouvé sera comparé au prix FDJ effectivement publié.

En cas de distorsion, une enquête approfondie sera menée par lui pour définir la cause de l'erreur, en partenariat avec le General Manager. S'il s'avère que l'erreur est due à un problème de fiabilité de la méthodologie, la procédure de mise à jour de la méthodologie dans un laps de temps plus réduit sera déclenchée. (Cf. 4.3. Mise à jour de la Méthodologie)

3.6 Audit externe

FinanceAgri désignera un cabinet d'audit indépendant disposant d'une expérience appropriée et des capacités nécessaires pour vérifier et faire rapport sur le respect par FinanceAgri des critères méthodologiques fixés et des exigences du Règlement Benchmark. Les audits auront lieu une fois par an et seront publiés trois mois après la conclusion de chaque audit. D'autres audits intermédiaires seront menés si cela est jugé nécessaire.

3.7 Audit des contributeurs

FinanceAgri effectue des audits et des contrôles des Contributeurs et peut choisir de faire appel à des auditeurs externes pour l'aider dans ces procédures. Ces audits contrôlent la qualité de la configuration des rapports du contributeur, y compris les routines, les systèmes et les connaissances. Les vérifications comprennent également des vérifications aléatoires détaillées sur les ventes omises pendant un certain nombre de semaines, incluses dans les données d'entrée déclarées par les systèmes internes des contributeurs comme celui de Maritech.

FinanceAgri pourra contrôler en particulier :

- Le tri automatique des factures selon 2 critères qu'elles soient ou non au comptant.
- Les calculs de certains coûts selon les normes en vigueur (coûts fixes, coûts de transport. Liste non-exhaustive).
- Les devises et la date de facturation.
- Que les pays et les codes produits sélectionnés font partie ou non du champ de contribution défini.
- Manuellement des factures non sélectionnées pour la semaine contrôlée.
- Si les factures des pays du périmètre de l'indice doivent être intégrées dans le rapport hebdomadaire.

4. Les moyens mis à disposition des utilisateurs pour contacter Finance Agri afin de clarifier certaines données publiées ou pour les contester.

4.1 Gestion des plaintes

Finance Agri s'efforce de fournir des évaluations de la meilleure qualité possible afin d'augmenter la transparence des marchés physiques des matières premières.

Si les clients de Finance Agri ou les acteurs du marché ont la moindre question sur la méthodologie, sur l'approche adoptée pour les évaluations de prix, sur les évaluations elles-mêmes, ils peuvent contacter Finance Agri pour demander des précisions par mail à l'adresse suivante : complaints@financeagri.com

Finance Agri s'engage à accuser réception d'une plainte auprès du client, sous 8 jours ouvrés. A compter de l'accusé de réception, Finance Agri s'engage, sous 1 mois, à analyser la plainte en interne, à la traiter et à y répondre par écrit.

Le responsable du traitement de la plainte et des réponses apportées au client sera le responsable de la conformité.

Toute la correspondance au sujet de la plainte est stockée dans un registre des plaintes pendant 5 ans.

Plainte portant sur le prix

En cas de plainte portant sur un prix (désaccord sur le prix), le prix FDJ est vérifié et s'il s'avère que la plainte est fondée, le prix FDJ sera modifié dans notre base de données et une communication par mail incluant des informations détaillées du changement sera envoyée à l'ensemble des destinataires des indices publiés.

Plainte portant sur l'administrateur et son personnel

Une enquête diligente et impartiale est menée par le responsable de conformité afin de retracer le calcul et de vérifier le bienfondé de la plainte et les sanctions prévues seront appliquées.

Modalités de recours

Dans le cas où le plaignant n'est pas satisfait de la réponse apportée à sa plainte, il a la possibilité de s'adresser à un tiers indépendant, nommé par l'administrateur, dans les 6 mois suivant la date de dépôt de la plainte initiale.

Ce tiers indépendant vérifiera que la procédure régissant le traitement de la plainte a bien été respectée.

Tous les documents relatifs à la plainte seront conservés pendant 5 ans minimum.

4.2 Corrections

Finance Agri a créé sa méthodologie pour maximiser l'objectivité et la fiabilité de ses évaluations de prix.

Toutes les évaluations sont rendues sur la base des données disponibles avant la clôture des marchés.

Aucune information transmise à Finance Agri après la clôture des marchés ne sera prise en compte dans l'évaluation du jour.

Cependant, si la Direction de Finance Agri juge qu'une évaluation publiée est incorrecte, Finance Agri corrigera l'erreur et donnera l'explication de cette modification qu'elle conservera pendant 5 ans.

Le General Manager, une fois l'examen complété par l'expert ou le gestionnaire des indices, est responsable de l'approbation de la méthodologie une fois modifiée.

4.3 Mises à jour de la méthodologie

Comme tous les marchés, les marchés des matières premières évoluent. Il est important que la méthodologie de Finance Agri reflète avec précision leur fonctionnement ce qui peut nécessiter des adaptations de la méthodologie publiée.

Finance Agri est constamment à l'écoute des acteurs du marché pour que sa méthodologie reflète précisément le marché physique évalué.

Ainsi, toute modification de la méthodologie sera effectuée après consultation des acteurs du marché. Chaque année, les acteurs du marché seront incités à donner leur avis sur la méthodologie. Toute remarque sur la méthodologie ou toute demande de mise à jour sera étudiée. Toute mise à jour de la méthodologie sera approuvée et validée par le General Manager avant d'être rendue publique.

Cette réunion se situera entre la fin de la récolte de l'année n et le début de la campagne de l'année n+1

Avant d'être effectifs, les changements proposés seront publiés pendant un laps de temps suffisamment grand pour recueillir les commentaires du public.

Les réponses de Finance Agri aux commentaires seront également publiées sauf en cas de demande expresse de l'auteur du commentaire de rester anonyme.

Finance Agri indiquera publiquement la date à laquelle toute modification deviendra effective et s'appliquera à l'évaluation des prix.

La revue (examen) sera réalisée une fois par an par le responsable conformité.

Après chaque modification l'expert examinera les modifications apportées et le General Manager sera en charge de la validation finale.

Par ailleurs pour les modifications ponctuelles l'expert sera en charge de la revue avec le responsable de conformité.

En cas de conflit d'intérêt avéré ou supposé ou d'acte compromettant l'objectivité de l'appréciation de ladite personne, elle sera écartée immédiatement du process de validation ou d'approbation

5. Procédure à suivre par l'administrateur en cas de modifications ou cessation d'un indice de référence (art. 28 du règlement).

Comme tous les marchés, les marchés des matières premières évoluent. Il est important que la nature des indices de référence de Finance Agri reflète avec précision le fonctionnement de ses marchés ce qui peut nécessiter des modifications dans la structure des indices publiés.

Ainsi, toute modification ou suppression des indices de référence sera effectuée après consultation des acteurs du marché. Les utilisateurs seront informés de toute modification ou retrait des indices de référence, 1 mois à l'avance, avec les caractéristiques détaillées du nouvel indice.

Pendant cette période de 1 mois, tous les retours des utilisateurs seront analysés et traités afin de prendre en compte des ajustements, le cas échéants.

6. Code De Conduite signé par chaque contributeur

Finance Agri est un administrateur d'indices indépendant qui produit des indices de référence non significatifs de prix physiques sur les marchés des matières premières agricoles.

Ces indices sont conformes au Règlement Benchmark défini par l'ESMA.

Le code de conduite (annexé au présent dossier d'agrément) défini par Finance Agri établit les lignes directrices que les contributeurs fournisseurs de données doivent respecter pour que leurs contributions soient prises en compte dans l'établissement d'un prix de référence.

De par les données qu'ils fournissent, les contributeurs affectent directement le prix final. Il est donc essentiel que les contributeurs suivent les procédures de soumission des données afin de maintenir l'intégrité de ces dernières.

Ce code de conduite a donc été rédigé pour sensibiliser chaque contributeur à l'importance des informations qu'il transmet et aux procédures à suivre pour transmettre cette information.